

La prévention, priorité du Grenelle de l'environnement sur les déchets

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La prévention des déchets consiste à développer en amont des actions visant à éviter, réduire, voire retarder l'apparition d'un déchet, limiter sa nocivité, faciliter sa valorisation. Une politique efficace doit prendre en compte chaque phase de la vie des produits : depuis la conception, en passant par la production, la vente jusqu'à la consommation.

Déjà affichée comme une priorité au sein des textes nationaux et européens depuis 1992, la prévention est réaffirmée par le Grenelle de l'environnement.

OBJECTIF :

Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères pour 2014.

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF :

- soutiens financiers et techniques aux Programmes Locaux de Prévention, grâce à l'augmentation de la taxe sur l'incinération et l'enfouissement ;
- développement de la responsabilité des producteurs au travers des éco-contributions et des obligations de reprise par les magasins ;
- mise en place progressive de la tarification incitative.



500 KG
DE DÉCHETS
C'est environ la quantité
de déchets produite en
2011 par un habitant
du SIREDOM

Qu'est-ce que le SIREDOM ?

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères, regroupe 129 communes qui couvrent les 2/3 de l'Essonne et représentent ainsi près de 740 000 habitants.

Ses missions : l'étude et la réalisation de la prévention, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers pour le compte de ses adhérents.

L'enjeu est important et nécessite d'informer, sensibiliser et conseiller le grand public sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets.

Chacun d'entre nous est un acteur essentiel dans la préservation de notre environnement. Sensibiliser les citoyens à une démarche citoyenne constitue une des préoccupations majeures du SIREDOM.

Devenez partenaire du SIREDOM

Associations, acteurs publics ou privés, si vous souhaitez vous engager auprès du SIREDOM pour développer des actions de prévention, les relayer, devenir partenaire, contactez-nous :

Contacts :

Service prévention :

Tél. 01 69 74 23 69

prevention@siredom.com

Service communication :

Tél. 01 69 74 23 52

communication@siredom.com

SIREDOM

5 rue Gustave Eiffel - ZI - 91420 MORANGIS
Tél. 01 69 74 23 50 - Fax 01 69 09 03 59
contact@siredom.com - www.siredom.com



**DES GESTES SIMPLES
POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS**

SIREDOM Programme Local de Prévention des déchets

2010/
2014



Conception : atelier des giboules • Imprimeur : Guillaume Egret - avril 2012



Le Programme Local de Prévention du SIREDOM

UN ENGAGEMENT

Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention ?

L'ADEME propose un dispositif financier aux collectivités à compétence collecte et/ou traitement qui s'engagent à élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

L'objectif principal est d'atteindre d'ici 5 ans **une réduction d'au moins 7 % par habitant** des quantités d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

Le SIREDOM s'est engagé dans un PLP en 2010. Le diagnostic du territoire et une enquête sur les habitudes de consommation des habitants liées à la prévention ont été réalisés. Les résultats de ces travaux ont abouti à l'élaboration du Programme.

Le PLP du SIREDOM couvre 77 communes soit une population de 150 000 habitants. 7 collectivités adhérentes au syndicat se sont engagées seules dans un Programme*.

Le SIREDOM, appui technique et animateur territorial

Le SIREDOM a également un rôle d'animateur du territoire auprès de l'ensemble des collectivités afin de :

- promouvoir les échanges d'expériences entre les collectivités porteuses de PLP ;
- favoriser l'homogénéité des messages diffusés et des outils de communication ;
- créer et animer un réseau de relais/correspondants ;
- mutualiser les moyens pour l'opération compostage domestique.

*Morangis, CA Les Lacs de l'Essonne, CA Les Portes de l'Essonne, CA du Val d'Orge, CA Evry Centre Essonne, CA Seine Essonne, CC du Val d'Essonne.

Un Programme Local de Prévention des déchets permet de territorialiser, de détailler les objectifs de prévention des déchets et définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il est placé sous la maîtrise d'ouvrage d'un EPCI ou d'une commune.

DES OBJECTIFS

Les 3 objectifs généraux du PLP du SIREDOM

D'ici 5 ans :

1. Réduire de 7 % par habitant la quantité d'OMA par rapport à 2008, année de référence.

Pour le PLP conduit par le SIREDOM, cela correspond à une diminution de **24,22 kg/hab d'ici 2014**.

2. Limiter puis réduire les déchets occasionnels :

- **les déchets végétaux** : développer le compostage domestique et promouvoir les pratiques telles que le paillage et la tonte « mulching » ;
- **les encombrants en porte à porte** : promouvoir la réutilisation, la réparation ou encore le don.

3. Réduire la nocivité des déchets :

- promouvoir l'utilisation **des ampoules basse consommation** et leur orientation en fin de vie ;
- promouvoir le **bricolage sans produits dangereux** ;
- favoriser le **jardinage au naturel**.

Les objectifs secondaires

- **accroître la visibilité** du Programme Local de Prévention du SIREDOM et des messages de prévention ;
- créer une **dynamique territoriale** en s'appuyant sur des relais locaux ;
- élever la conscience environnementale et **faire évoluer les comportements des habitants**.



UN PLAN D' ACTIONS

Les actions du PLP s'articulent autour de 5 axes généraux

Axe 1 Sensibilisation des publics à la prévention des déchets

Action 1: **Sensibilisation en milieu scolaire**

Action 2: **Opération « Moins de déchets pour mon école! »**

Action 3: **Sensibilisation aux achats éco-responsables**

Action 4: **Sensibilisation du grand public à la prévention**

Axe 2 Éco-exemplarité

Action 1: **Exemplarité du SIREDOM**

Action 2: **Exemplarité des collectivités**

Action 3: **Sensibilisation et formation du personnel des collectivités**

Axe 3 Actions emblématiques

Action 1: **Promotion du compostage domestique**

Action 2: **Promotion du compostage collectif**

Action 3: **Promotion du Stop pub**

Axe 4 Évitement de la production de déchets

Action 1: **Promotion de la récupération des textiles**

Action 2: **Promotion de l'eau du robinet**

Action 3: **Promotion de la réparation et de la réutilisation**

Axe 5 Actions de prévention qualitative

Action 1: **Promotion des ampoules basse consommation et bonne gestion en fin de vie**

Action 2: **Sensibilisation à la reprise du 1 pour 1 et à la récupération des DEEE**

Action 3: **Jardiner au naturel**

Action 4: **Sensibilisation aux DDM (Déchets Dangereux des Ménages)**

Le Programme Local de Prévention est consultable dans son intégralité sur www.siredom.com dans la rubrique **Réduire ses déchets**